

VIVRE EN HEBERGEMENT

L'ACCUEIL FAMILIAL, LES ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES ET POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Vous ne pouvez plus rester à votre domicile et n'avez pas les ressources suffisantes pour payer vos frais d'hébergement.

Vous pouvez solliciter une aide sociale pour couvrir cette dépense en totalité ou en partie.



Pour financer

- Les frais d'accueil au titre de l'Aide sociale à l'hébergement (ASH)¹ (personnes âgées, personnes en situation de handicap)
- Les frais de dépendance en établissement ou en famille d'accueil.

Pour Qui ?

- Les personnes âgées à partir de 65 ans (dépendantes ou en perte d'autonomie) ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail,
- Les personnes en situation de handicap avec une orientation de placement en établissement de la MMPH.

¹Cette prestation est récupérable sur la succession

CONTACTS UTILES

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) CTM

Tél : 0596 80 15 80 / 0596 80 15 81

19 rue Jacques CAZOTTE - 97200 Fort de France

Mail :

clic.fort-de-france@collectivitedemartinique.mq

PLATE FORME PRIMO ACCUEIL (PPA) CTM

Tél : 0596 45 59 72

Bd Chevalier SAINTE-MARTHE - 97200 Fort de France

www.collectivitedemartinique.mq/recherche-aides-et-services/



MAISON MARTINICAISE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (MMPH)

Tél : 0596 70 09 95

1 rue Georges EUCHARIS Espace Pythagore lotissement
stade de Dillon 97200 Fort de France

Mail : contact@mdph972.fr



LES AIDES DE LA CTM POUR AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES SENIORS ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

DGA Cohésion Sociale et Solidarités

VIVRE CHEZ SOI

LES PRESTATIONS AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE

AIDE MENAGERE², PORTAGE DE REPAS, TELE ASSISTANCE

Vous êtes autonome, vous vivez à votre domicile, en habitat inclusif et vous avez besoin d'aide pour accomplir certains actes de la vie quotidienne.

La CTM vous accompagne dans votre projet de vie afin de vous permettre de rester chez vous, dans votre environnement habituel le plus longtemps possible.



Pour financer

- L'intervention d'aide-ménagère à domicile,
- La livraison de repas équilibré et régulier,
- La sécurisation du domicile.

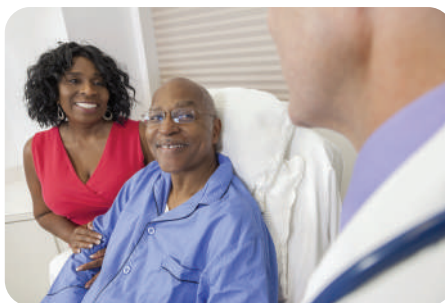
Pour Qui ?

- Les personnes âgées sous condition de ressources, d'âge, d'isolement et de résidence,
- Bénéficiaires en situation de handicap.

L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)

Vous rencontrez des difficultés pour accomplir les gestes essentiels de la vie.

Vous vivez à votre domicile, dans votre famille, chez un tiers, en accueil familial, en habitat inclusif ou dans un établissement d'hébergement de moins de 25 places



Pour financer

- L'aide humaine en emploi direct ou en mode prestataire³,
- Les frais d'hygiène,
- Le portage de repas,
- La télé assistance.
- Prestataires autorisés à intervenir auprès du public fragile par la Collectivité Territoriale de Martinique

Pour Qui ?

- Les personnes âgées sous condition d'âge, de perte d'autonomie et de résidence

³ Prestataires autorisés à intervenir auprès du public fragile par la Collectivité Territoriale de Martinique

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

Vous êtes en situation de handicap .

Vous vivez à votre domicile, dans votre famille, chez un tiers ou dans un établissement d'hébergement.

Vous rencontrez des difficultés pour accomplir les gestes simples de la vie.



Pour financer

- L'aide humaine,
- L'aide technique,
- L'aide à l'aménagement du domicile, du véhicule, au déménagement et au transport,
- L'aide animalière,
- L'aide spécifique ou exceptionnelle.

Pour Qui ?

- Les personnes en situation de handicap par la MMPH,
- Les personnes qui résident de manière stable et régulière en Martinique.

² Cette prestation est récupérable sur la succession